



Rapport d'activité

2022

SyanChaleur
RÉSEAUX DE Haute-Savoie

Régie du Syane

Sommaire

SYAN'CHALEUR • RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

LA RÉGIE SYAN'CHALEUR AU SERVICE DU TERRITOIRE 4

LA CRÉATION D'UNE RÉGIE POUR CONSTRUIRE ET EXPLOITER DES RÉSEAUX PUBLICS DE CHALEUR	4
DES COMPÉTENCES AU SERVICE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE	4
UN FONCTIONNEMENT SIMPLE ET ADAPTÉ	5
DES OBJECTIFS AMBITIEUX POUR SYAN'CHALEUR	5

LES INSTANCES DE SYAN'CHALEUR 6

LE RÔLE DU COMITÉ SYNDICAL DU SYANE	6
LE RÔLE ET LA COMPOSITION DU CONSEIL D'EXPLOITATION	6
LE CALENDRIER ET L'ORDRE DU JOUR DES RÉUNIONS DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE SYAN'CHALEUR	7

DES RÉSEAUX OPÉRATIONNELS, AMBITIEUX ET RÉALISTES . . 8

SAINT-JEOIRE	8
AMBILLY/VILLE-LA-GRAND	12
LES HAUTS D'ÉVIAN-LES-BAINS	14

DES PROJETS À VENIR 16

DES ÉTUDES DE FAISABILITÉ	16
LES PROJETS CONFISÉS À SYAN'CHALEUR POUR RÉALISATION, À FIN 2022	16
ÉVIAN-LES-BAINS BORD DU LAC	18
ABONDANCE	20
SAMOËNS	21

RETOUR EN IMAGES 22

VISITE DE LA CHAUFFERIE D'AMBILLY/VILLE-LA-GRAND	22
POSE DE LA CHEMINÉE DE LA CHAUFFERIE D'AMBILLY/VILLE-LA-GRAND	23
LE RÉSEAU DE CHALEUR DE SAINT-JEOIRE LABELLISÉ ÉCORÉSEAU !	23

LES COMPTES ADMINISTRATIFS 24

PRÉSENTATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022	24
--	----

LA CRÉATION DE SUPPORTS DE COMMUNICATION 26

Éditorial

DU PRÉSIDENT DU CONSEIL
D'EXPLOITATION DE SYAN'CHALEUR



La Loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) a permis de rappeler le rôle essentiel des réseaux de chaleur dans la transition énergétique. Ces réseaux sont un des moyens de mobiliser massivement d'importants gisements d'énergies renouvelables thermiques telles que la biomasse, la géothermie ainsi que les énergies de récupération issues de l'industrie.

Ce type de projets industriels et commerciaux complexes nécessite des compétences techniques et des moyens financiers non négligeables que toutes les communes ne peuvent pas développer en interne.

La régie Syan'Chaleur est née de la volonté des élus du Syane d'accompagner les communes et les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre qui souhaitent développer de tels projets sur leur territoire. Elle propose de mutualiser les moyens techniques et financiers nécessaires à la réalisation de leurs actions. Cet accompagnement va des premières

études jusqu'à la commercialisation et la mise en service des installations, ainsi qu'au suivi d'exploitation.

Fin 2022, Syan'Chaleur dispose de deux réseaux de chaleur biomasse opérationnels : Saint-Jeoire et Ambilly/Ville-la-Grand.

En parallèle, d'autres projets sont en cours de réalisation comme les Hauts d'Évian-les-Bains ; et en études de faisabilité tels qu'Évian-les-Bains Bord du Lac, Samoëns et Abondance.

Ces premières réalisations de la régie en Haute-Savoie sont la démonstration de sa capacité à accompagner les communes dans leurs projets de réseaux de chaleur, avec un soutien financier de l'Agence de la transition écologique (ADEME - anciennement Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Ces projets témoignent de la confiance accordée par les communes à la capacité d'action de Syan'Chaleur. Plusieurs études sont actuellement en cours et devraient déboucher sur des réalisations à court et moyen terme.

Gilles François



La régie Syan'Chaleur au service du territoire

Pour accompagner la transition énergétique du territoire, le Syane, Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie, s'est engagé depuis 2017 dans la réalisation de projets valorisant les énergies renouvelables pour l'ensemble des collectivités lui ayant transféré la compétence « réseaux de chaleur et de froid ».

LA CRÉATION D'UNE RÉGIE pour construire et exploiter des réseaux publics de chaleur

Syan'Chaleur est une régie du Syane chargée de piloter la conception, la réalisation, l'exploitation et la maintenance de réseaux publics de chaleur et de froid. Elle gère également le service auprès des usagers.

Sa création répond au besoin du Syane de se doter d'un outil opérationnel de gestion du Service Public Industriel et Commercial (SPIC) rattaché à la production et la distribution de chaleur et de froid.

DES COMPÉTENCES AU SERVICE de la transition énergétique

Syan'Chaleur a pour objet :

- la réalisation, l'aménagement et l'exploitation d'installations de production de chaleur ou de froid, quelle qu'en soit la source d'énergie ;
- l'aménagement et l'exploitation de réseaux de distribution de chaleur ou de froid, quelle qu'en soit la source d'énergie, et du service public correspondant pour les abonnés, conformément aux lois et règlements en vigueur, dans le cadre de la compétence statutaire optionnelle « création et exploitation de réseaux publics de chaleur ou de froid » du Syane.





Construction de la chaufferie biomasse d'Ambilly/Ville-la-Grand

UN FONCTIONNEMENT simple et adapté

Ce type de régie, à simple autonomie financière, permet de distinguer l'organe de gestion de la régie et celui du Syndicat, tout en conservant le pouvoir décisionnel au sein du Comité syndical du Syane.

Destiné à fournir de la chaleur aux abonnés raccordés au réseau de chaleur, le service nécessite l'établissement de règles de fonctionnement et d'organisation entre les futurs abonnés et Syan'Chaleur : un « Règlement de service » et une « Police d'abonnement ».

DES OBJECTIFS AMBITIEUX pour Syan'Chaleur

Syan'Chaleur a pour objectifs de garantir un coût d'énergie compétitif pour les usagers, tout en développant l'utilisation d'une énergie locale, renouvelable et peu émettrice de gaz à effet de serre. En effet, les réseaux de chaleur développés par la régie permettent de réduire l'utilisation des chaudières à combustibles fossiles tels que le fioul ou le gaz.

Les instances de Syan'Chaleur

LE RÔLE DU COMITÉ SYNDICAL DU SYANE

En application de l'article R. 2221-72 du CGCT, le rôle du Comité syndical du Syane, après avis du Conseil d'Exploitation de Syan'Chaleur, est :

- de décider de l'attribution des marchés de conception, réalisation et exploitation des installations ;
- de définir les modalités d'alimentation en chaleur ou en froid des abonnés, au travers d'un règlement de service et d'un modèle de police d'abonnement ;
- de fixer la tarification du service auprès des abonnés de la régie ; cette tarification est établie de manière à assurer l'équilibre financier de la régie ;
- de voter le budget de la régie et de délibérer sur les comptes et les mesures à prendre, d'après les résultats de l'exploitation, à la fin de chaque exercice et, au besoin, en cours d'exercice ;
- d'autoriser le Président du Syane à mobiliser les financements et subventions nécessaires à la réalisation des investissements, à tenter ou soutenir les actions judiciaires, à accepter les transactions ;
- de régler les conditions de recrutement du personnel rattaché à la régie.

LE RÔLE ET LA COMPOSITION du Conseil d'Exploitation

Compte tenu de l'activité croissante de la régie Syan'Chaleur, un nouvel élu a rejoint le Conseil d'Exploitation depuis octobre 2022, notamment pour faciliter la gestion des différents projets lors des comités de pilotage.



Joël Baud-Grasset



Gilles François



Jean-Pierre Steyer



Patrice Coutier

Le Conseil d'Exploitation est formé de :

Quatre élus du Comité syndical, membres de l'exécutif :

- Joël Baud-Grasset (Président du Syane depuis le 23 septembre 2021, membre de droit)
- Gilles François (Vice-président du Syane)
- Jean-Pierre Steyer (Vice-président du Syane)
- Patrice Coutier (depuis octobre 2022)

Deux agents du Syane :

- Joël Louveau (Directeur général adjoint du Syane)
- Fabien Challeat (Responsable du service EnR)

Le Président du Conseil d'Exploitation, Gilles François, a été élu lors du premier Conseil d'Exploitation par ses membres le 11 décembre 2018.

LE CALENDRIER ET L'ORDRE DU JOUR DES RÉUNIONS du Conseil d'Exploitation de Syan'Chaleur

En 2022, le Conseil d'Exploitation de Syan'Chaleur s'est réuni à cinq occasions, principalement liées à la nécessaire structuration de la régie (homogénéisation des modalités de développement et gestion des projets) et aux décisions relatives à la bonne exécution des projets confiés à la régie.

1^{er} mars 2022

- Choix du mode de gestion sur le projet de réseau de chaleur et d'exploitation d'une boucle d'eau tempérée lacustre sur Évian-les-Bains
- Avis sur le transfert de compétence et choix du mode de gestion du réseau de Passy-Marlioz
- Avis sur le transfert de compétence et choix du mode de gestion du réseau de Samoëns
- Outil de facturation aux abonnés
- Avancements des projets sur Ambilly et Ville-la-Grand

16 mai 2022

- Question du développement supplémentaire du réseau des Hauts d'Évian-les-Bains
- Avis sur la commercialisation du réseau d'Abondance
- Gestion de la régie (sollicitations des collectivités et création de postes)

22 septembre 2022

- Évolutions Ressources Humaines, gouvernance, modèle économique
- Positionnement de la régie vis-à-vis des nouvelles sollicitations
- Développement des projets en cours : Saint-Jeoire (modalités de reconstruction de la chaufferie fioul), les Hauts d'Évian-les-Bains (décision sur les modalités de réalisation et l'extension du réseau), Samoëns (périmètre du projet et planning de réalisation)

13 décembre 2022

- Développement des projets en cours : Saint-Jeoire (réception des installations), Ambilly/Ville-la-Grand (bilan de la période de mise en service du réseau), les Hauts d'Évian-les-Bains (demande financière Engie sur les travaux 2022 et projet d'extension), Évian-les-Bains Bord du Lac (avancée des études et suite à donner), Abondance/Passy/Samoëns (informations sur le développement des projets), Ville-la-Grand (mode de gestion et réflexion globale sur Annemasse Agglo), Vétraz-Monthoux (choix des modalités et réalisation du projet)

14 novembre 2022

- Étude de faisabilité pour la création d'un réseau public de chaleur à Chamonix : synthèse de l'étude de faisabilité, modes de gestion
- Rôle du Syane dans l'organisation de la filière d'approvisionnement en bois en Haute-Savoie

Des réseaux opérationnels, ambitieux et réalistes

Saint-Jeoire

LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE sur le réseau

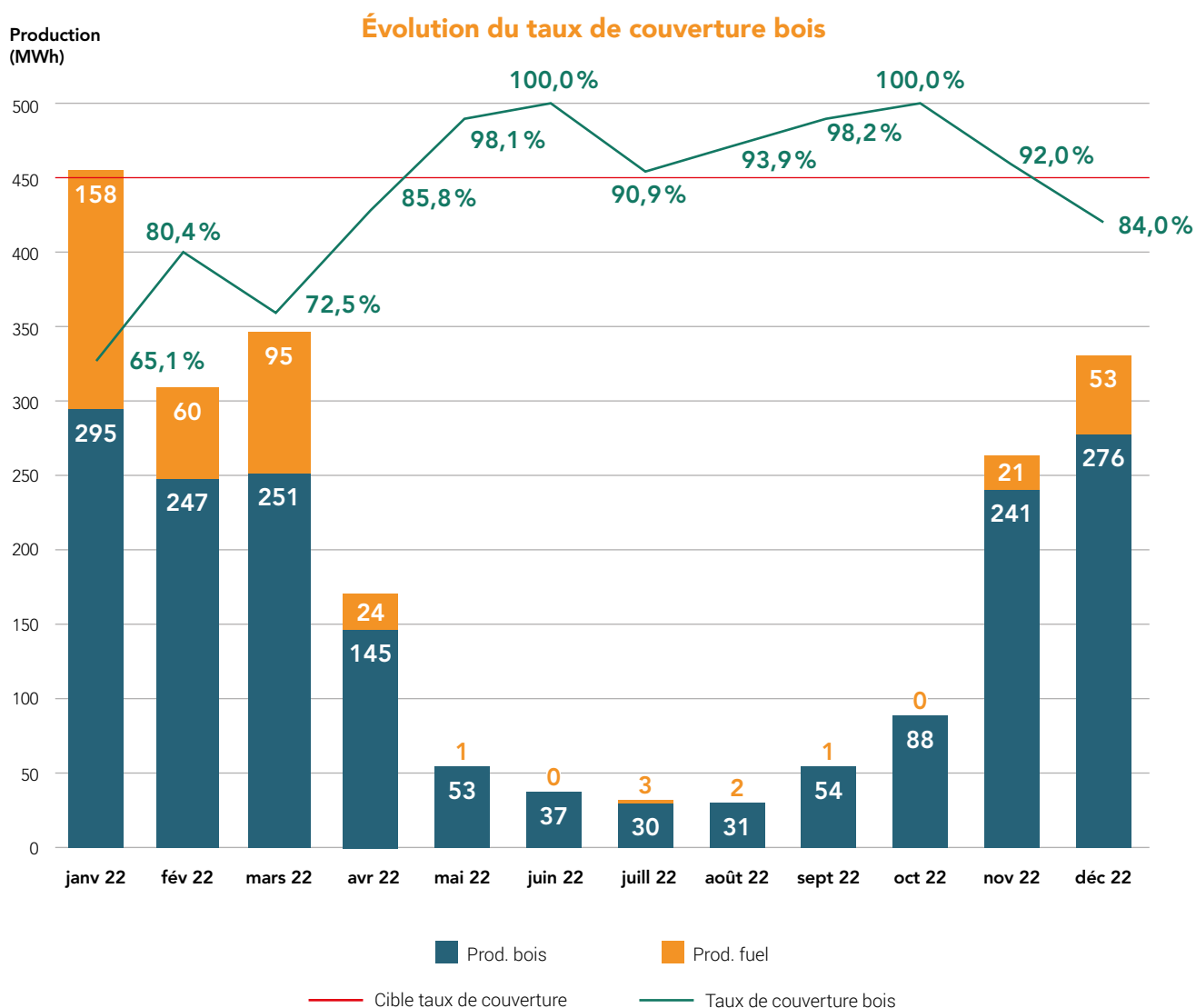
Le réseau de chaleur de Saint-Jeoire, mis en exploitation à la fin 2020, continue sur sa lancée avec **1 769 MWh utiles livrés** chez les abonnés (- 8 % par rapport à 2021, qui s'explique par une rigueur climatique moins importante en 2022 qu'en 2021).

UNE ÉNERGIE PRODUITE en bois local

En 2022, **83 % d'énergie** a été produite avec du **bois local**, pour :

- 18 livraisons de Savoie Énergie (La Roche-sur-Foron)
- 62 livraisons de Deffayet (Marignier)

Au total, ces 80 livraisons en 2022 représentent 620 tonnes de bois déchiqueté.



Chiffres clés DU PROJET

1 157 mètres

LONGUEUR DU RÉSEAU

9

SOUS-STATIONS

500 kW

PUISSANCE DE LA CHAUDIÈRE BOIS

35 km

RAYON D'APPROVISIONNEMENT
DU COMBUSTIBLE BOIS ÉNERGIE

1 775 MWh/an

QUANTITÉ D'ÉNERGIE D'ORIGINE
RENOUVELABLE EN SUBSTITUTION
AU GAZ OU AU FIOUL

1,91 MWh/ml

DENSITÉ THERMIQUE
GLOBALE DU RÉSEAU

457,6 teq CO₂ évitées/an

RÉDUCTION DES ÉMISSIONS
DE GAZ À EFFET DE SERRE (GES) :
SOIT UNE BAISSSE DE 83% PAR RAPPORT
À LA SITUATION PRÉCÉDENTE

148 000 € HT/an

RÉINJECTÉS DANS L'ÉCONOMIE LOCALE,
REPRÉSENTANT L'ÉQUIVALENT
DE 1,8 EMPLOI PÉRENNE

1 300 000 € HT

D'INVESTISSEMENT

750 000 € HT

DE SUBVENTION DE L'ADEME



UN CHAUFFAGE PLUS ÉCONOME en CO₂

La déclaration faite au Syndicat National du Chauffage Urbain et de la Climatisation Urbaine (SNCU) officialise la **bonne qualité des étiquettes Diagnostic de Performance Énergétique (DPE)** des abonnés.

Le contenu CO₂ du réseau en 2021 était de **90 g/kWh**, en comparaison du fioul qui était à 324 g/kWh. Pour 2022, il est de **60 g/kWh**.

Le réseau de Saint-Jeoire permet donc de diviser par trois les émissions de gaz à effet de serre pour les besoins thermiques par rapport à l'utilisation du fioul.

LES ÉMISSIONS DE POLLUANTS sous contrôle dans les fumées

L'arrêté du 2 octobre 2009 impose pour une chaudière bois de 500 kW les valeurs suivantes :

- poussières : 150 mg/Nm³
- NOx (oxydes d'azote) : 500 mg/Nm³

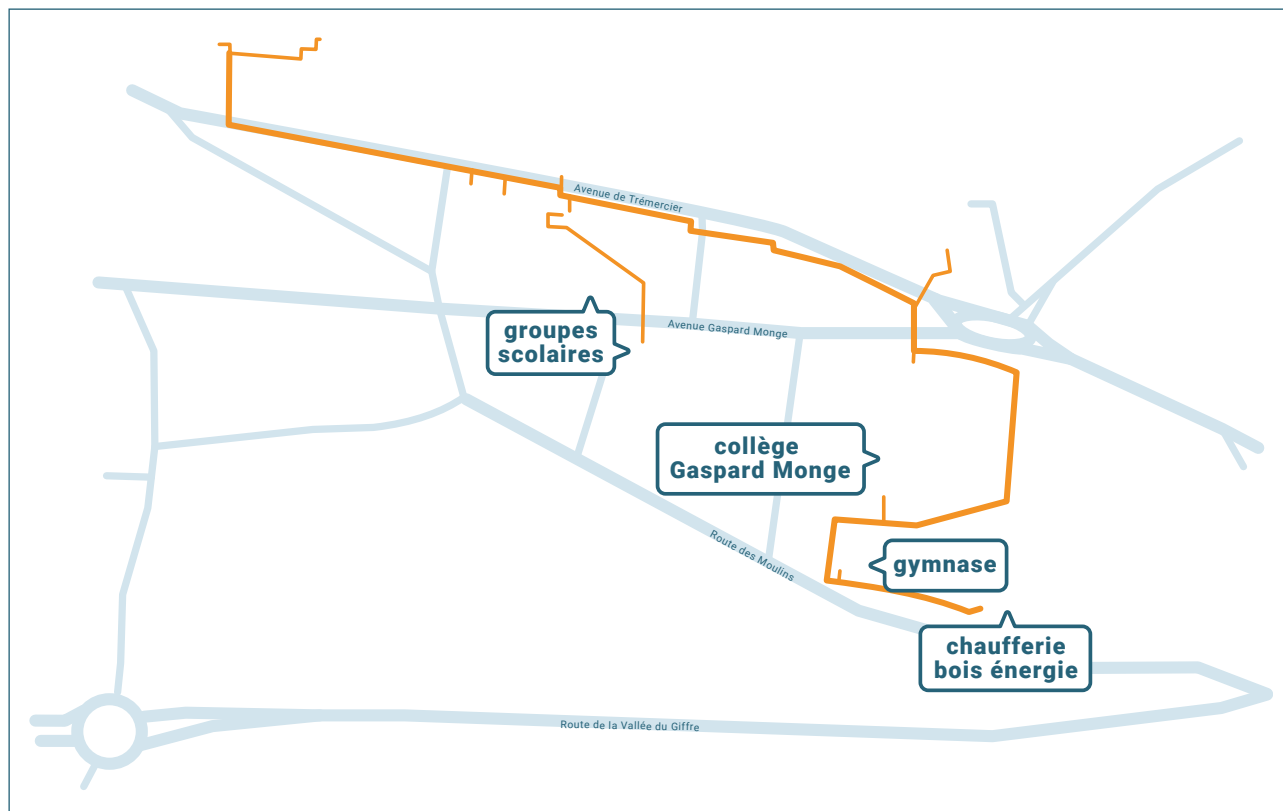
Pour cette gamme de chaudière, aucune mesure de contrôle n'est imposée.

Un contrôle a été réalisé par SOCOTEC (organisme indépendant) le 18 mars 2021, et a pour résultats :

- poussières : 56 mg/Nm³
- NOx : 143 mg/Nm³

Ces résultats sont conformes à la réglementation, mais non conformes pour les poussières aux engagements de performance du titulaire de notre marché d'exploitation, l'entreprise Engie (qui s'est engagée sur des émissions inférieures à 20 mg/Nm³). La réception des installations n'a donc pas encore été prononcée par Syan'Chaleur.





En 2022, Engie a rajouté des systèmes de filtration supplémentaires et le constructeur de la chaudière est intervenu pour optimiser les réglages durant l'automne 2022.

Actuellement, Syan'Chaleur est en attente des résultats finaux après les actions correctives.

UNE TARIFICATION STABILISÉE

Le prix de la chaleur sur le réseau est très stable, avec une formule de révision des prix très peu dépendante des variations de coût des énergies fossiles.

- R1 : 46,04 € HT/MWh livré (identique à 2019)
- R2 : 57,24 € HT/URF (+ 4 % par rapport à 2019)

En 2022, 193 740,20 € TTC ont été facturés par Syan'Chaleur aux abonnés du réseau de Saint-Jeoire.

Le prix moyen 2022 sur le réseau est de **109,51 € TTC/MWh utile**.

Ce prix peut être comparé à celui de l'énergie fioul, dont le coût est d'environ 130 € TTC/MWh fioul en entrée de chaudière, auquel il faut ensuite intégrer le rendement de production des chaudières (environ 85 %) ainsi que les coûts des entretiens, ramonages, dépannages des chaudières fioul ainsi que l'amortissement de leur investissement. Tous ces éléments conduisent à un coût global issu de l'énergie fioul d'environ **145 € TTC/MWh utile**.

Le réseau de Saint-Jeoire a donc présenté un prix de la chaleur très compétitif en 2022, alors que les foyers et bâtiments non raccordés au réseau ont subi des explosions de prix des combustibles (fioul et gaz) comparés aux personnes raccordées.

Le maintien d'une tarification très proche de celle définie en 2019 pour le réseau de chaleur s'explique par le recours au même marché d'exploitation-maintenance depuis cette date, avec Engie.

Cependant, en 2023, Syan'Chaleur sera dans l'obligation de repasser un marché public, qui occasionnera très probablement une mise à jour des coûts d'achat des combustibles de la part des opérateurs privés.

Une évolution de la tarification est à prévoir pour les usagers à horizon 2024 afin d'intégrer le coût réel d'approvisionnement des énergies bois et fioul. Des éléments spécifiques à ce sujet seront communiqués préalablement à cette évolution, et à horizon fin 2023.

Ambilly/Ville-la-Grand

La mise en service du réseau a été faite début septembre à vide, sur une petite chaufferie mobile au gaz. S'est ensuivi un raccordement progressif des bâtiments (un par un) pour atteindre 23 bâtiments en fin d'année.

Entre fin novembre et fin décembre 2022, des tests ont été effectués sur les chaudières bois avant leur mise en service, qui a permis le débranchement de la chaudière mobile au gaz début décembre.

Il restera à installer en 2023 le champ photovoltaïque de 17 kWc sur le toit de la chaufferie dont l'électricité sera entièrement autoconsommée sur site pour faire fonctionner les installations.



- Bâtiments chauffés par le réseau
- Bâtiments neufs pas encore livrés qui vont se raccorder au réseau
- Chaufferie bois
- Réseau construit fin 2022

LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE sur le réseau

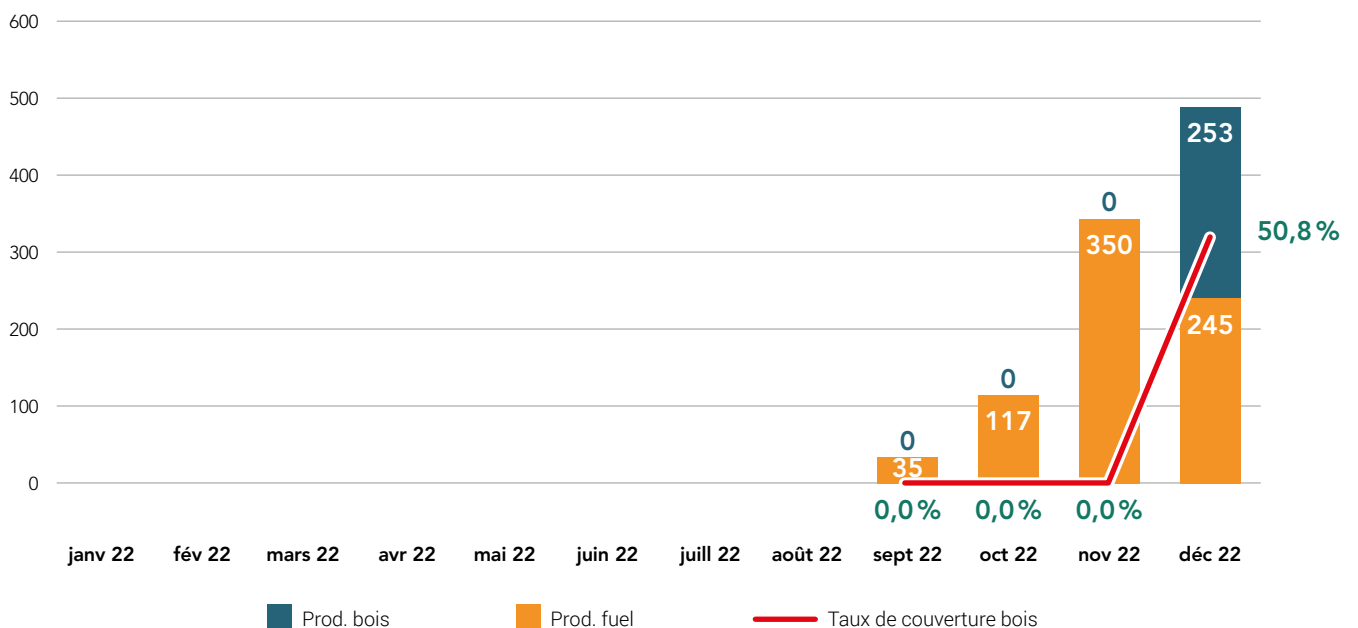
Le réseau de chaleur d'Ambilly/Ville-la-Grand, mis en exploitation en septembre 2022, a livré, en 2022, **665 MWh utiles** chez les abonnés.

UNE ÉNERGIE PRODUITE en bois local

En 2022, **50,8 % d'énergie** a été produite avec du **bois local**.

Production (MWh)

Évolution du taux de couverture biomasse





Chiffres clés DU PROJET

En 2022

3,2 km

LONGUEUR DU RÉSEAU

23

BÂTIMENTS RACCORDÉS

4 790 MWh/an

OBJECTIFS DE VENTE DE CHALEUR

6 500 000 € HT

DE TRAVAUX

Objectif 2029

5,3 km

LONGUEUR DU RÉSEAU

45

BÂTIMENTS RACCORDÉS

10 000 MWh/an

2 500 teq CO₂

évitées/an

RÉDUCTION DES ÉMISSIONS
DE GAZ À EFFET DE SERRE (GES)

1 000

ÉQUIVALENTS-LOGEMENTS CHAUFFÉS

8 000 000 € HT

DE TRAVAUX DONT

2 200 000 € HT

DE SUBVENTION DE L'ADEME

Les Hauts d'Évian-les-Bains

Le permis de construire de la chaufferie bois a été délivré en février 2022.

Il est à noter qu'un référé suspensif a été déposé à l'encontre du permis de construire par un riverain du projet. Ce référé a été rejeté par le tribunal administratif de Grenoble, par une ordonnance de mai 2022.

La chaufferie et le réseau de chaleur étaient donc en construction en 2022, au travers des marchés de conception-réalisation puis exploitation-maintenance confiés à Engie.

Une partie du réseau de distribution de la chaleur est réalisée avec une technologie de réseau pré-isolé de type bitubes (« twin pipes »).

Cette technologie permet de :

- réduire nettement la largeur de tranchée (- 50 cm), facilitant ainsi la pose dans les rues étroites et en présence de nombreux autres réseaux, comme c'est le cas à Évian-les-Bains ;
- réduire les pertes thermiques du réseau.

Cependant, la pose est plus complexe que les réseaux classiques, notamment du fait des soudures rapprochées à faire pour les deux tubes et d'une flexibilité moindre des canalisations.



- | | |
|--|---|
|  Bâtiment existant - bâtiment en construction |  Réseau déjà construit |
|  Raccordement non signé mais échanges positifs en cours |  Réseau commandé et en travaux |

Chiffres clés DU PROJET

2 à 3 km
LONGUEUR DU RÉSEAU

600 à 900
ÉQUIVALENTS-LOGEMENTS
DESSERVIS

760 kW
PUISSANCE CHAUDIÈRE BOIS

30-80 km
RAYON D'APPROVISIONNEMENT
DU COMBUSTIBLE BOIS ÉNERGIE

> 80 %
TAUX DE COUVERTURE BOIS

500 teq CO₂
évités/an
RÉDUCTION DES ÉMISSIONS
DE GAZ À EFFET DE SERRE (GES)

5 M€ HT
D'INVESTISSEMENT
(MONTANT ESTIMATIF)



Des projets à venir

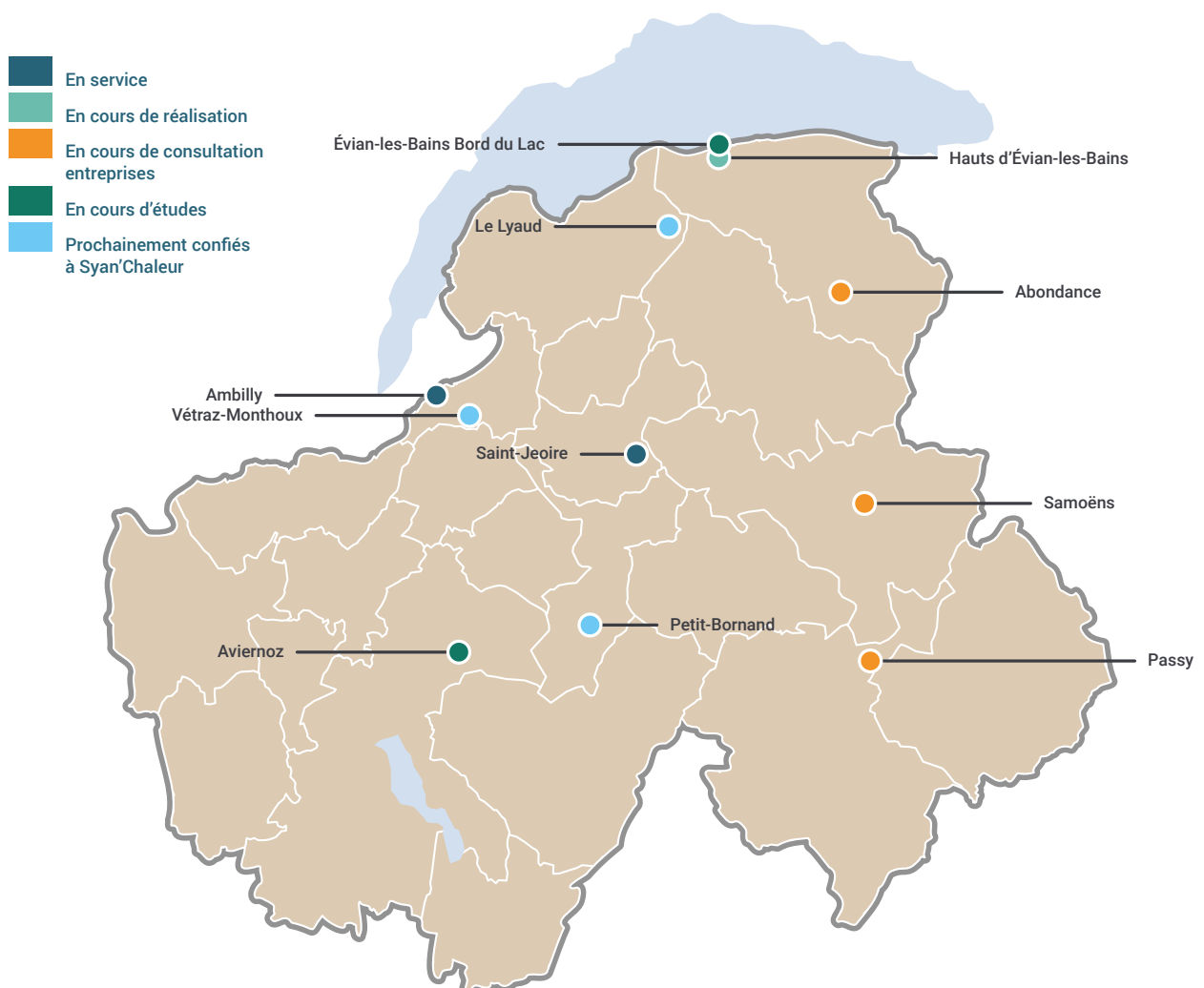
DES ÉTUDES DE FAISABILITÉ

À la suite de la hausse du prix des énergies fossiles, de nombreuses communes de Haute-Savoie ont sollicité le Syane en 2022 en vue de la réalisation d'études de faisabilité pour la création de réseaux de chaleur alimentés par du bois ou de la géothermie (nappes ou sondes). À l'automne 2022, certaines communes ont également pu bénéficier de l'appel à projets « Une ville, un réseau » de l'ADEME avec un financement exceptionnel des études à hauteur de 90 % par l'agence.

Le Syane, accompagné par le bureau d'études Inddigo, a ainsi réalisé plusieurs études :

- des études terminées (en attente d'une décision de réalisation) dans les communes de Chatel, Le Grand-Bornand, La Clusaz, Saint-Pierre-en-Faucigny, Les Clefs, Onnion, Massingy, Vétrazé Monthoux, Sciez et Douvaine ;
- des études en cours à fin 2022 dans les communes de Rumilly, Saint-Julien-en-Genevois, Chamonix et Saint-Martin-Bellevue.

LES PROJETS CONFISÉS À SYAN'CHALEUR pour réalisation, à fin 2022





Chiffres clés DU PROJET

1,5 km

LONGUEUR DU RÉSEAU

6,2 MWh/ml

DENSITÉ THERMIQUE GLOBALE
DU RÉSEAU

78 %

QUANTITÉ D'ÉNERGIE RENOUVELABLE,
EN SUBSTITUTION AU GAZ OU AU FIOUL

- 85 %

RÉDUCTION DES ÉMISSIONS
DE GAZ À EFFET DE SERRE (GES)
PAR RAPPORT
AU SCÉNARIO DE RÉFÉRENCE

8,5 M€

D'INVESTISSEMENT PRÉVISIONNEL

2 M€

DE SUBVENTION PRÉVISIONNELLE
DE L'ADEME

Évian-les-Bains Bord du Lac

Ci-après le rendu de l'étude d'avant-projet de la boucle d'eau tempérée des bas d'Évian-les-Bains :

« Les températures de livraison de la chaleur nécessaires pour nos futurs abonnés ne permettent pas d'obtenir des performances optimums. Le projet ne peut pas fonctionner sans travaux d'amélioration sur les secondaires abonnés. »

Prochaines étapes

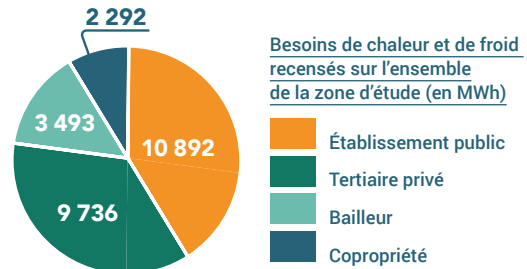
- Lancement d'un audit du fonctionnement des circuits secondaires de l'ensemble des prospects afin d'identifier les travaux, et de chiffrer les investissements correspondants pour permettre d'atteindre des régimes de température optimums pour le projet de boucle anergie.
- Planification, pour début janvier 2023, de la pose de huit sondes de température au fond du lac entre 10 et 60 mètres de profondeur. L'objectif est de vérifier l'évolution des températures sur un an et à différentes profondeurs afin de valider la profondeur optimum de pompage.
- Validation de la faisabilité d'installation des sous-stations anergie chez trois abonnés pour assurer les besoins de l'ensemble du réseau.

RECENSEMENT DES DONNÉES DE CONSOMMATION



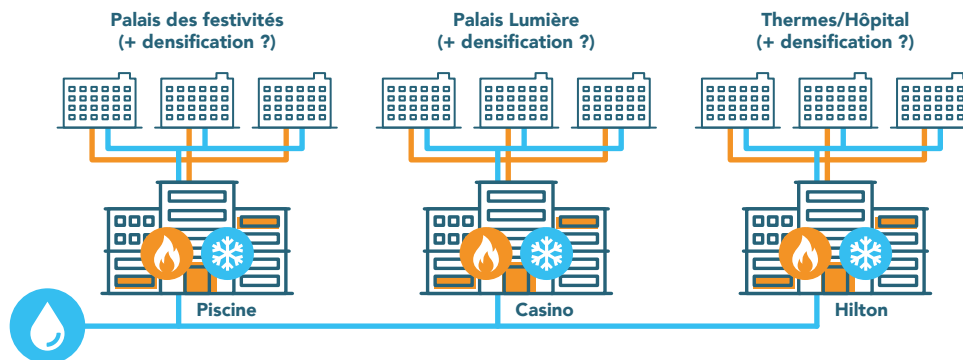
Dans la zone d'étude :

- 46 sites recensés dont 4 non raccordables
- 23 GWh de consommation de chaleur
- 3 GWh de froid recensés mais seulement 1,8 considérés comme substituables



QUELLE SOLUTION ÉNERGÉTIQUE METTRE EN ŒUVRE ?

Boucle d'énergie = productions centralisées par boucles (x 3)



✓ Solution retenue pour la suite de l'étude

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE D'UNE BOUCLE D'EAU

65 % d'EnR&R (subventions)

- Nécessité d'obtenir un COP moyen de 3 minimum
- Enjeu sur les températures de livraison

Températures à livrer de 65°C maximum

- Nécessité de réaliser des installations secondaires adaptées (ECS et chauffage) chez certains abonnés structurants

Chaud et froid à produire simultanément

- Typiquement, le cas de l'ECS assurée en totalité ou en partie par les besoins de froid climatique d'été

Divers

- Place disponible
- Puissance électrique
- Etc.

Chiffres clés DU PROJET

1,8 km

LONGUEUR DU RÉSEAU

1 200 kW

PUISSANCE CHAUDIÈRE BOIS

30-80 km

RAYON D'APPROVISIONNEMENT
DU COMBUSTIBLE BOIS ÉNERGIE

> 90 %

TAUX DE COUVERTURE BOIS

1,58 MWh/ml

DENSITÉ THERMIQUE GLOBALE
DU RÉSEAU

**675 teq CO₂
évités/an**

RÉDUCTION DES ÉMISSIONS
DE GAZ À EFFET DE SERRE (GES)

6 M€ HT

D'INVESTISSEMENT
(MONTANT ESTIMATIF)

Abondance

En 2022, le projet de création d'un réseau public de chaleur sur la commune d'Abondance a poursuivi son développement. Pour rappel, en 2021, la municipalité d'Abondance a transféré sa compétence au Syndicat pour la mise en œuvre d'un réseau public de chaleur d'environ 1,8 km.

Syan'Chaleur, assistée par l'entreprise MENTHE (AMO), a choisi de mettre en place un marché global de performance. Le groupement d'entreprises lauréat sera responsable de la conception, la réalisation et l'exploitation du futur réseau de chaleur jusqu'au 30 juin 2029.

La procédure de passation de ce type de marché est constituée d'une phase candidatures et d'une phase offres incluant d'éventuelles négociations. À fin 2022, la phase offres est en cours et les négociations se poursuivront en 2023 pour permettre de sélectionner la meilleure offre et d'attribuer le marché au groupement retenu.

Planning du projet

- **Début 2022** : marché global de performance : notification de la phase candidatures
- **Été 2022-début 2023** : marché global de performance : analyse des offres, négociations et attribution
- **2023** : réalisation des études de conception
- **2024** : travaux de construction de la chaufferie et du réseau, raccordement des premiers abonnés et mise en service en fin d'année
- **2025** : mise en service complète

Samoëns

Le prochain réseau de chaleur de la régie Syan'Chaleur sera créé sur la commune de Samoëns. Début 2021, la municipalité de Samoëns avait sollicité le Syane pour la réalisation d'une étude de faisabilité concernant un réseau de chaleur. L'étude comprenait la création d'un réseau majoritairement alimenté par une chaufferie bois énergie et la desserte de bâtiments publics et privés. Cette étude a permis de révéler la faisabilité et la viabilité d'un tel réseau dans les conditions technico-économiques actuelles (aide de l'ADEME, coût de l'énergie fossile...). La commune de Samoëns a transféré au Syane sa compétence optionnelle « réseau public de chaleur et de froid » début 2022. Le Comité syndical du Syane, dans ses séances de mars et d'avril 2022, a confirmé ce transfert et décidé d'un mode de gestion du réseau en régie. C'est donc via Syan'Chaleur que le projet sera développé. Dans ce contexte, il convient de disposer d'un assistant à maîtrise d'ouvrage spécialisé pour la mise en place et le suivi des différents marchés nécessaires à la réalisation du réseau de chaleur et de ses moyens de production. Au printemps 2022, Syan'Chaleur a confié le marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) à l'entreprise EEPOS.

Les études d'avant-projet avec l'AMO se sont déroulées à l'automne 2022. Comme pour le projet d'Abondance, Syan'Chaleur a choisi de mettre en place un marché global de performance. La phase candidatures s'est déroulée fin 2022 et a permis de sélectionner plusieurs candidats en vue de la phase offres qui se déroulera en 2023.

Planning du projet

- **Début 2022** : transfert de compétence de la commune de Samoëns
- **Printemps 2022** : attribution du marché d'AMO à EEPOS
- **Fin 2022** : marché global de performance : notification de la phase candidatures
- **2023** : marché global de performance : analyse des offres, négociations et attribution
- **2024** : réalisation des études de conception
- **Fin 2024-2025** : travaux de construction de la chaufferie et du réseau, raccordement des premiers abonnés et mise en service en fin d'année

Chiffres clés DU PROJET

4,5 km

LONGUEUR DU RÉSEAU

1 900 kW

PUISSANCE CHAUDIÈRE BOIS

30-80 km

RAYON D'APPROVISIONNEMENT
DU COMBUSTIBLE BOIS ÉNERGIE

> 90 %

TAUX DE COUVERTURE BOIS

1,6 MWh/ml

DENSITÉ THERMIQUE GLOBALE
DU RÉSEAU

**1 855 teq CO₂
évités/an**

RÉDUCTION DES ÉMISSIONS
DE GAZ À EFFET DE SERRE (GES)

5 M€ HT

D'INVESTISSEMENT
(MONTANT ESTIMATIF)

Retour en images

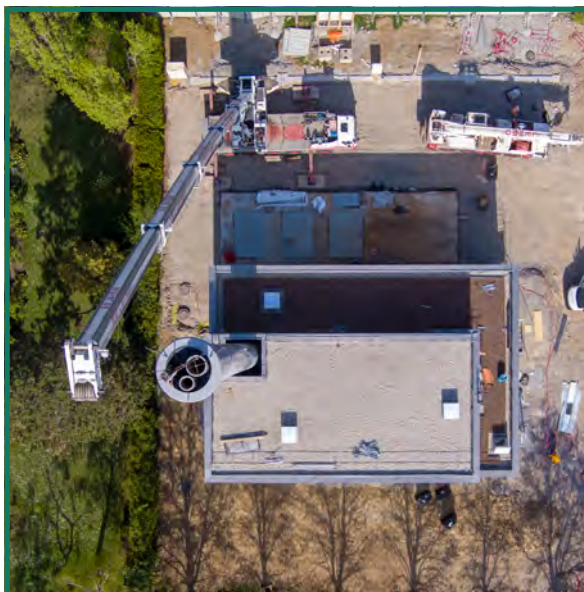
VISITE DE LA CHAUFFERIE D'AMBILLY/VILLE-LA-GRAND

le 17 mai 2022, lors du OFF des Assises européennes de la transition énergétique organisées à Genève du 31 mai au 2 juin 2022



POSE DE LA CHEMINÉE DE LA CHAUFFERIE D'AMBILLY/VILLE-LA-GRAND

en avril 2022



LE RÉSEAU DE CHALEUR DE SAINT-JEOIRE labellisé Écoréseau !

L'association AMORCE a récompensé pour la 10^e année consécutive les réseaux de chaleur les plus exemplaires, avec une distinction qui vise à mieux communiquer sur les atouts de ce mode de chauffage auprès du grand public, des aménageurs, des promoteurs, des abonnés et des pouvoirs publics. Elle reconnaît les collectivités locales qui assurent la maîtrise de ce service public.

Sur 140 candidatures reçues cette année, **Syan'Chaleur a été retenue parmi les lauréates 2022 du label Écoréseau de chaleur pour le réseau de Saint-Jeoire**, le seul de Haute-Savoie

à détenir ce label. Il s'agit, pour le Syane et Syan'Chaleur, d'une très belle manière de démontrer le savoir-faire de la régie sur le département.

Pour être labellisé, il faut remplir trois critères :

- un taux d'énergie renouvelable important
- un prix de la chaleur compétitif
- une communication transparente auprès des abonnés/usagers



Les comptes administratifs

PRÉSENTATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022

Section de fonctionnement : dépenses et recettes

Les 411 000 euros de dépenses de fonctionnement incluent essentiellement les frais généraux du budget annexe (171 k€), les frais de personnel (130 k€) et le remboursement des intérêts d'emprunts (50 k€).

le réseau de Saint-Jeoire en service le premier mais aussi pour celui d'Ambilly/Ville-la-Grand, ainsi que des frais de raccordement. Ils incluent aussi les frais généraux et de personnel immobilisés (132 k€).

Les 625 000 euros de recettes de fonctionnement incluent les ventes de chaleur, principalement pour

L'excédent cumulé de fonctionnement est de 185 000 euros en 2022.

BP : Budget Primitif – CA : Compte Administratif – DM : Décisions Modificatives

Dépenses	BP 2022 + DM + REPORT	CA 2022
Résultat d'exploitation reporté	29 781,12	
Charges à caractère général	471 250,00	171 046,57
Charges de personnel et frais assimilés	130 000,00	129 700,67
Virement à la section d'investissement	20 878,88	
Opérations d'ordre de transfert entre sections	95 000,00	60 092,00
Autres charges de gestion courante	100,00	3,10
Charges financières	50 000,00	49 984,54
Total dépenses de fonctionnement	797 010,00	410 826,88

Recettes	BP 2022 + DM	CA 2022
Atténuations de charges		5 551,71
Opérations d'ordre de transfert entre sections	180 000,00	131 634,95
Vente de produits	517 010,00	487 112,30
Produits exceptionnels		1 000,00
Autres produits de gestion courante	100 000,00	
Total recettes de fonctionnement	797 010,00	625 298,96

Section d'investissement : dépenses et recettes

Les 4,7 millions d'euros de dépenses d'investissement comprennent 4,37 millions de dépenses consacrées aux travaux sur les réseaux d'Ambilly/Ville-la-Grand principalement, 130 000 euros de frais de personnel et frais généraux immobilisés, ainsi que 251 000 euros de remboursement du capital des emprunts.

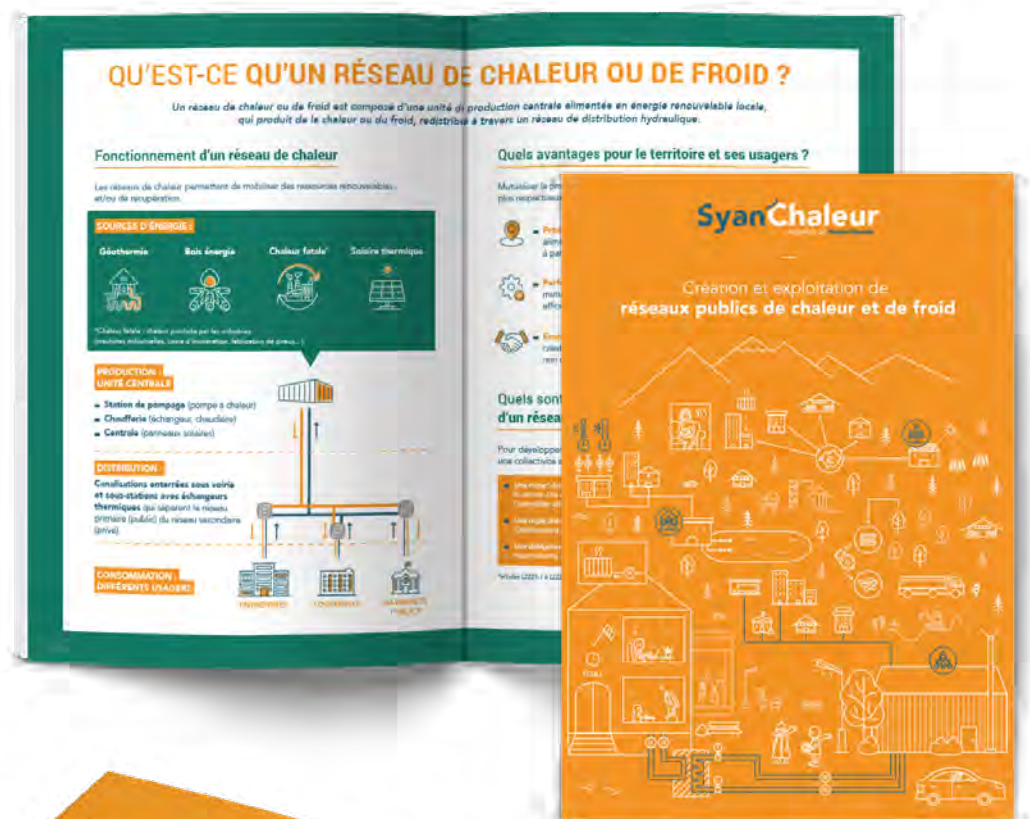
Les 2,25 millions d'euros de recettes d'investissement comprennent 2,1 millions d'euros d'emprunts encaissés et 90 000 euros de subventions reçues.

Dépenses	BP 2022 + DM + REPORT	CA 2022
Opérations d'ordre de transfert entre sections	180 000,00	131 634,95
Emprunts et dettes assimilées	255 000,00	250 975,88
Immobilisations corporelles	10,00	
Immobilisations incorporelles	55 500,00	10 088,66
Immobilisations en cours	19 924 220,80	4 368 581,90
Total dépenses d'investissement	20 414 730,80	4 761 281,39

Recettes	BP 2022 + DM + REPORT	CA 2022
Solde d'exécution d'investissement reporté (excédent)	3 795 842,51	
Virement de la section de fonctionnement	20 878,88	
Opérations d'ordre de transfert entre sections	95 000,00	60 092,00
Subventions d'investissement reçues	10 146 926,00	90 000,00
Emprunts et dettes assimilées	6 356 083,41	2 100 000,00
Immobilisations en cours		349,45
Total recettes d'investissement	20 414 730,80	2 250 441,45

La création de supports de communication

À la suite de la création de sa nouvelle identité visuelle, Syan'Chaleur a continué à réfléchir à la conception de supports de communication, avec un kit dédié, à travers une plaquette institutionnelle et des plaquettes commerciales pour les communes. La création du nouveau site internet du Syane a été lancée en 2022, la mise en ligne a eu lieu en 2023.



Plaquette institutionnelle

Flyer commercial



SyanChaleur
RÉSEAUX DE Haute-Savoie

2107, route d'Annecy | 74330 Poisy
Tél. 04 50 33 50 60 | contact@syanchaleur.fr
www.syanchaleur.fr

